Tableau des plans d'aménagement particuliers (PAP) approuvés (à l'intérieur du quartier existant)

Numéro	Dénomination	Date d'approbation	Réference
STEI01	PAP "Hinter der Berk - Phase I"	29.03.2013	15176/69C
STEI08	PAP "Op Eechelter"	05.01.2016	17221/69C
	PAP "Op Eechelter" (Modification)	28.08.2018	17221/PA1/69C
STEI11	PAP "Rue de Steinfort"	26.01.2015	17140/69C
STEI15	PAP "Rue du Château d'eau"	21.09.2006	15080/69C
STEI16	PAP "Im Howerbusch"	14.05.2004	14444/69C
STEI17	PAP "Rue du Chemin de fer"	06.02.2017	17686/69C
STEI18	PAP "ZAER Grass"	16.02.2011	16283/69C
STEI19	PAP "Rue de Kahler"	21.07.2017	17706/69C
	PAP "Rue de Kahler" (Modification)	20.12.2019	17706/PA1/69C

No	Nom	Etat	Localité
01	Mod. PAG/PAP-QE "Centre d'intervention et de secours" (CIS)	en cours - vote CC septembre 2024 (Réf. PAG 69C/011/2024; PAP-QE 19861/69C)	Steinfort

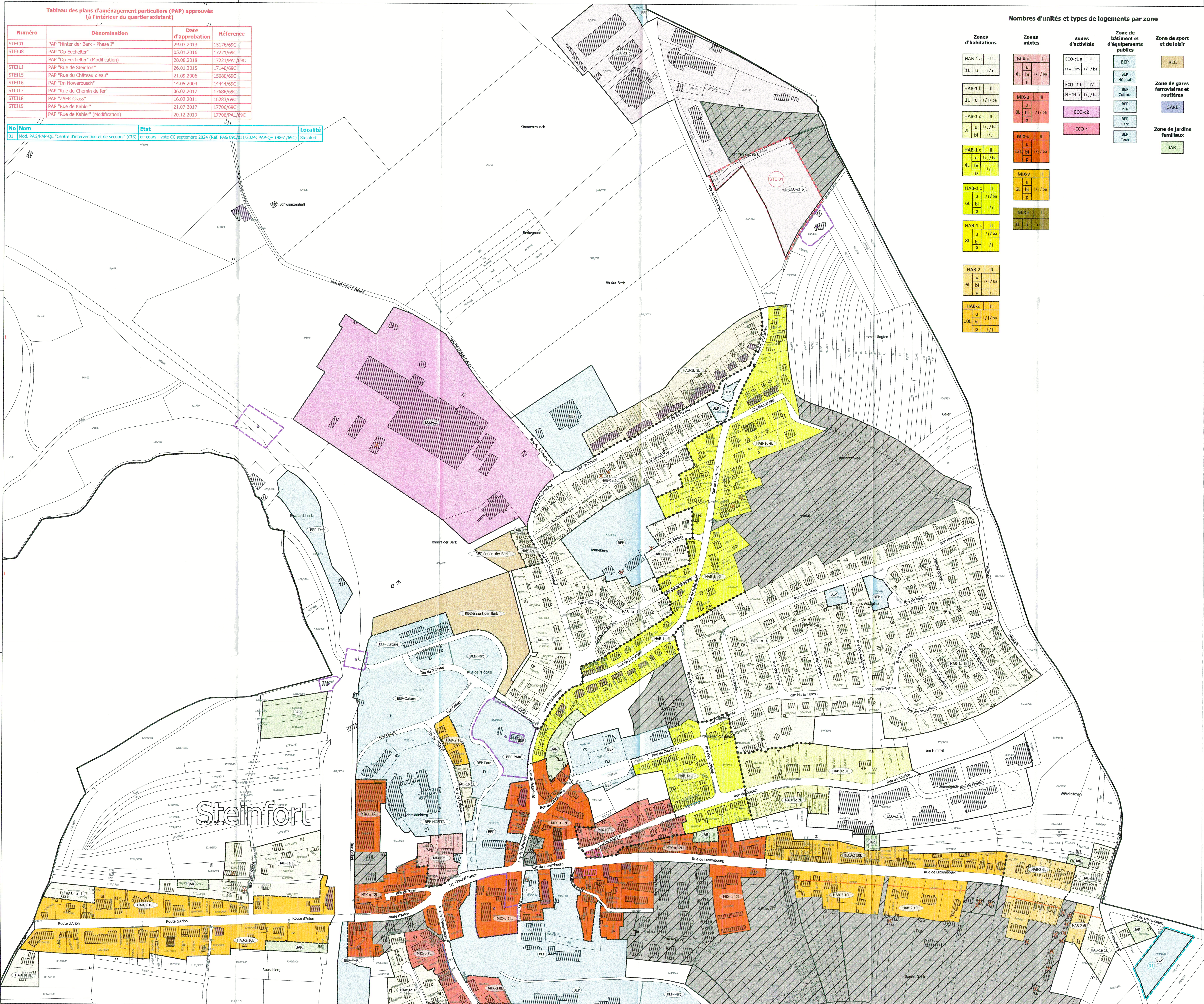

Nombres d'unités et types de logements par zone

Zones d'habitations: HAB-1 a, HAB-1 b, HAB-1 c, HAB-2

Zones mixtes: MIX-u, MIX-v, MIX-r

Zones d'activités: ECO-c1 a (H = 11m), ECO-c1 b (H = 14m), ECO-c2, ECO-r

Zone de bâtiment et d'équipements publics: BEP, BEP Hôpital, BEP Culture, BEP P+R, BEP Parc, BEP Tech

Zone de sport et de loisir: REC

Zone de gares ferroviaires et routières: GARE

Zone de jardins familiaux: JAR

Légende du plan d'aménagement particulier

Délimitation du PAP et des zones du PAG :

- Délimitation de la zone verte
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Délimitation de la densité dans les différentes zones

Nombre d'unités de logement par parcelle :

I, II, III nombre de niveaux pleins

1L, 4L, 5L nombre de logement

Nom des localités

u = unifamilial j = jumelé

bi = bifamilial ba = en bande

p = plurifamilial H = hauteur hors tout sans les superstructures

i = isolé

Nom des localités

Servitudes :

- Alignement obligatoire - 15m minimum par rapport à l'alignement de la voirie (domaine public)

Éléments protégés d'intérêt communal :

- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Muret à conserver
- Plan d'aménagement particulier approuvé

Informations supplémentaires :

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives à la protection des sites et monuments nationaux
- Délimitation entre les différentes zones BEP
- Surfaces soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Fond de plan (11.05.2021) :

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- Bâtiment ajouté (photo aérienne ACT 2020)
- Bâtiment démoli (photo aérienne ACT 2020)
- Limite communale

Référence: 19861/69C

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 19/12/2024

Le Ministre des Affaires intérieures

Léon Gloden

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	14.02.2023	modifications sur base des réclamations et des avis ministériels
B	14.11.2023	modifications sur base des approbations ministérielles (Réf. 18987/69C (PAG 69C/010/2020) et Réf. 78753/CS)
C	22.01.2024	Mise-à-jour du PAP-QE "Ënnert der Berk" - répétition du 2e vote à Steinfort
D	26.09.2024	modification sur base de la modification "Centre d'intervention et de secours" à Steinfort (en cours)
E		
F		
G		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE STEINFORT

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT »

Commune de Steinfort

PLAN

PLAN DE REPÉRAGE - LOCALITÉ DE STEINFORT - PARTIE NORD - PLAN 01

BUREAU D'ÉTUDES

zilmplan s.à r.l.

Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
Tel: +352 26 390-1
info@zilmplan.lu
www.zilmplan.lu

DESSINÉ PAR	AGR	FORMAT	DIN-A0 (841 x 1189 mm)
VÉRIFIÉ PAR	ABM	ÉCHELLE	1:2.000 (0 – 50 – 100 m)
DATE	16.09.2021		
FICHIER	P:\LP-SC\2023\20233336-ZP-ZILM_PAG_PAP-QE Steinfort_gestion version coordonnee\G_version_coordonnee		
PLAN N°	20171213-ZP_STEI_PAP_QE_01d		

FOND DE P© ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
IRG - COPIE ET RÉPRODUCTION